

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoirs : 01

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
08/06/2022  
Date d'affichage :  
20/06/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux,  
Le quatorze juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Stéphanie NOZ (Pouvoir à M. FAVRE) et Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2022/06/063 : Approbation des tarifs de l'eau et de l'assainissement – 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués de juillet 2021 à juin 2022 et qui s'établissent comme suit :

**Tarifs de l'eau :**

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

**Tarif de l'assainissement :**

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période de juillet 2022 à juin 2023 et de conserver les tarifs suivants :

**Tarifs de l'eau :**

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

**Tarif de l'assainissement :**

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les taux des redevances fixés par l'Agence de l'eau comme suit :

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) – Taux : 0.0534 €/m<sup>3</sup>

Redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) – Taux : 0.28 €/m<sup>3</sup>

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) – Taux : 0.16 €/m<sup>3</sup>

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- VALIDE les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022 / 2023 comme suit :

**Tarifs de l'eau :**

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

**Tarif de l'assainissement :**

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

- **RAPPELLE** les taux des redevances fixés par l'Agence de l'eau comme suit :
- \* *Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) – Taux : 0.0534 €/m<sup>3</sup>*
  - \* *Redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) – Taux : 0.28 €/m<sup>3</sup>*
  - \* *Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) – Taux : 0.16 €/m<sup>3</sup>*

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

